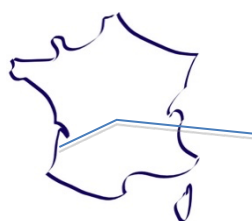


<b>OBJECTIF PÉDAGOGIQUE</b>	L'étudiant(e) doit être capable de mettre en œuvre notamment la compétence désignée ci-dessous :
	<ul style="list-style-type: none"><li>• La réalisation de la vente<ul style="list-style-type: none"><li>○ Compétence : 51C25 – Constituer le dossier de vente</li></ul></li></ul>

## DOSSIER LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



**Vous êtes ici**



Vous vivez à **BISCARROSSE** (40600 - Landes), troisième ville du département avec plus de 15 000 habitants. Cette ville bénéficie d'un environnement exceptionnel ; plages de sable blond et fin, lacs à l'eau limpide <sup>(1)</sup> et splendides forêts de pinèdes. **BISCARROSSE** est également labellisée Villes & Villages fleuris « Quatre fleurs ». Cette ville jeune et active attire de nombreux touristes. C'est aussi un spot de surf par excellence et l'origine même de l'hydravation <sup>(2)</sup> ;

Titulaire du BTS Professions Immobilières, vous venez de passer trois ans au sein d'une agence immobilière voisine à **ARCACHON** (33120 – Gironde) à mettre en pratique les notions que vous avez acquises pendant votre formation de deux ans. La clause de non-concurrence de votre ancien contrat de travail se termine prochainement. Vous décidez d'ouvrir votre propre agence immobilière à **BISCARROSSE**. Elle se dénommera agence « **Immobilier de Demain dès Aujourd'hui** », en abrégé « **IDA** ». Vous misez sur les nouvelles technologies pour vous imposer vis-à-vis de la concurrence : visites virtuelles en 3D et dématérialisation de toute la correspondance et des actes et donc pour connaître une activité sans cesse croissante. Il s'agit en fait d'une transformation digitale complète des activités d'une agence immobilière. Le pari est risqué vis-à-vis de certains clients... Le zéro papier est à même de créer des appréhensions parmi la clientèle.

### **MISSIONS CONFIEES :**

1°) Définissez la notion de signature électronique.

2°) Nonobstant <sup>(3)</sup> un poste informatique, quel est l'outil indissociable de la signature électronique, notamment dans le cadre de la mobilité des commerciaux ?

3°) Quels avantages l'agence « IDA » peut-elle retirer de la signature électronique ? Vous présentez votre réponse en la structurant. Vous abordez les points suivants : les avantages sur les plans administratif, écologique, de la communication, de la légalité, de la relation commerciale et du suivi de l'équipe de négociateurs par l'agent immobilier.

(1) dont rien ne trouble la parfaite transparence

(2) activité, pratique de l'hydravation

(3) sans s'arrêter à quelque chose, en dépit de

**MISSIONS CONFIEES : (suite)**

4°) Quel est le double but final de la signature électronique ?

5°) La signature électronique présente-t-elle un intérêt uniquement dans la signature des contrats à distance ? Expliquez.

6°) La signature électronique est-elle envisageable pour tous les actes de la vie ?

7°) Quelle est la force juridique de la signature électronique ?

8°) Peut-on vous imposer de signer de façon électronique ?

9°) Le client a-t-il le droit de refuser la signature électronique ?

10°) Le document signé électroniquement est-il chiffré, crypté <sup>(1)</sup> ?

11°) Définissez la notion d'horodatage électronique.

12°) Quels sont les trois niveaux principaux de signature électronique ?

13°) Comment valider l'identité des clients dans la signature électronique ?

14°) Quels documents et contrats peuvent être signés électroniquement ? Vous distinguerez l'hypothèse du face à face avec le ou les clients et la situation où ces derniers ne sont pas présents. Complétez l'annexe n°12. Enfin, vous indiquerez le niveau de la signature électronique que vous conseillez.

(1) suite de symboles (ou code) permettant de visualiser un document sur un écran

## **BASE DOCUMENTAIRE**



Annexe n°1 : Les prix de l'immobilier à BISCARROSSE (40600 – Landes)

Annexe n°2 : La signature électronique à votre convenance

Annexe n°3 : Article 1174 du Code civil

Annexe n°4 : Article 1175 du Code civil

Annexe n°5 : Article 1366 du Code civil

Annexe n°6 : Article 1367 du Code civil

Annexe n°7 : Article 1369 du Code civil

Annexe n°8 : L'agence nationale de la sécurité et des systèmes d'information

Annexe n°9 : Les textes juridiques qui encadrent la signature électronique

Annexe n°10 : Les niveaux de signature électronique

Annexe n°11 : Peut-on vous imposer ou refuser une signature électronique ?

Annexe n°12 : Le tableau récapitulatif des actes pouvant bénéficier de la signature électronique à l'agence « IDA »